



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-neuf juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
22/06/2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc VOCANSON à M. Hervé HERRY
M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à M. Johan AUVRAY
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Aurélie BLANCHARD

N° 0173/2018

Rapporteur : Nicole BALMARY

OBJET : SIEGE : Adhésion à la compétence optionnelle - Aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Commune de VERNON

Vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 portant modification des statuts du SIEGE,

Vu les dispositifs du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,

Vu les dispositions des articles 4 et 5 des statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, ainsi que l'article 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Conformément aux dispositions de la convention signée le 30 juin 2016 entre le SIEGE, la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération et la ville de Vernon, le SIEGE assure la compétence « création, entretien et exploitation des bornes » jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est exposé que les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique et hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Considérant l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- ADHERE à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour cela, toutes les pièces nécessaires.

Développement Durable

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Erwançois Augilleau



Commune de VERNON

Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie